AMO - Groupe d'étude en orthophonie

Programme 2016

OUTILS GRAPHIQUES POUR LA REEDUCATION EN ORTHOPHONIE : STAGE DE DESSIN

Responsable du stage:

Anne Gizart – 91 bd du fier – 74000 Annecy – annegizart@yahoo.fr

OBJECTIFS:

Bénéficier d'un outil supplémentaire et transversal durant les séances de travail. Samuel Bruder propose une approche accessible du dessin qui permet de faire d'énormes progrès en enseignant comment représenter : personnages, expressions, animaux, objets familiers, mouvements et actions. Il s'agit, à l'aide de codes graphiques, de repères et d'astuces, d'apprendre rapidement à mieux dessiner, d'être plus à l'aise, rapide et efficace.

CONTENU:

Journée 1 :

- Dessin de personnages
- Les visages
- L'anatomie de BD / Corps : enfants / adultes / personnes âgées.
- Les animaux
- Interactions, personnage / objet, personnage / personnage

Journée 2 :

- Les expressions
- Les objets courants
- La mise en espace / les décors
- Les personnages / actions et le corps entier en mouvement
- Les pictogrammes

Pour plus d'informations, visitez le blog : http://sam-dessin.blogspot.com/

Chacun des participants devra se munir d'un crayon de papier, d'une gomme, d'un feutre noir et de feuilles A4.

ATTENTION nombre de stagiaires limité : 20 personnes maximum.

Animé par : Samuel BRUDER, graphiste-illustrateur

Dates: **jeudi 6 et vendredi 7 octobre 2016** de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h15

Lieu: Les Balcons du Lac - 1487 Route de Cessenaz - 74320 SEVRIER

Inscription (frais de repas inclus) à adresser à **Anne Gizart** – 91 bd du fier – 74000 Annecy – annegizart@yahoo.fr

adhérent : 200 € non-adhérent : 235 € convention employeur : 265 €

NB: 1. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception des chèques : un premier chèques d'arrhes de 50 € (encaissé à l'inscription) et le solde payable en un ou plusieurs chèques (non encaissés avant le stage). Cf bulletins d'inscription au stage, ci-joints.

^{2.} En cas d'annulation de votre part : * un mois avant le stage, l'acompte restera acquis à AMO*entre 30 et 15 jours avant le 1er stage, l'acompte restera acquis à AMO * 15 jours avant le 1er stage, la totalité restera acquise à AMO (sauf cas de force majeure)